

Infolettre



Le secret des marques sur les arbres en forêt

Ils s'étendent sur le tronc des arbres, soigneusement identifiés dans les parcelles. Eux, ce sont les marquages que les promeneurs aperçoivent en forêt. Leurs couleurs variées aux formes géométriques mystérieuses paraissent confuses pour beaucoup d'entre nous. Rouge, bleu, vert, chamois... ne vous êtes-vous jamais posé la question de leur signification ? Passage en revue des différentes marques.

Deux types de signalisations sur les arbres existent en forêt. Celles destinées à baliser les sentiers servent à orienter les randonneurs, cavaliers et cyclistes sur les chemins. Les autres, liées à la gestion forestière, expriment des actes sylvicoles. Seules ces dernières sont traitées ici.

Lorsqu'une coupe est prévue en forêt, les forestiers désignent les arbres à couper ou, au contraire, ceux à conserver. Bien visibles à l'œil nu, les marques, faites le plus souvent à la peinture, se portent sur le tronc à hauteur d'homme. En les identifiant, les bûcherons se repèrent facilement et suivent alors leurs recommandations colorimétriques ou typographiques. Les couleurs chaudes (rouges, orange, jaune) indiquent les arbres à enlever tandis que les couleurs froides (blanc, vert, bleu), sont utilisées pour des marquages pérennes. Les forestiers veillent ensuite à ce que les consignes données soient respectées.

Signification des marques peintes



La marque **blanche horizontale** montre la limite de la zone de l'intervention du bûcheron.



Un trait **jaune ocre** qui encerle le tronc symbolise une tige d'avenir. C'est-à-dire un arbre prometteur bien droit, sans nœud, que les forestiers laissent grandir jusqu'à maturité. Tout exploitant forestier aura une amende si cet arbre venait à être abîmé.



Le **triangle inversé jaune-ocre** signifie qu'il s'agit d'un arbre réservé pour la biodiversité. Cela signifie qu'il sera laissé dans la parcelle loin des zones fréquentées par le public pour éviter tout risque d'accident. Mort ou avec des cavités et fissures, il favorisera le développement d'organismes vivants, en servant de nourriture ou d'abri à des insectes, champignons, oiseaux...

Un **trait oblique ou point rouge** indique que l'arbre sera prochainement coupé. En le récoltant, les forestiers éclaircissent la parcelle puis travaillent à son renouvellement. Par cette action, le forestier apporte de la lumière au sol et de l'espace aux arbres conservés pour qu'ils grandissent dans les meilleures conditions, puis aux jeunes semis afin qu'ils germent. Avec cette sylviculture, la forêt se renouvelle

naturellement sans recours à la plantation. C'est à dire que les jeunes semis s'installent grâce aux graines (glands des chênes) disséminées au sol par les arbres adultes.



Lorsqu'une intervention est prévue dans une parcelle, l'ONF ouvre des passages réservés aux tracteurs et machines, appelé cloisonnements. Ils protègent les sols en réduisant la surface parcourue par les engins qui ne doivent pas s'en écarter.

Des **traits verticaux bleus ou blancs** matérialisent l'axe du cloisonnement. De part et d'autre, les limites sont indiquées par des chevrons (>) (ou un « L ») en alternance bleu ou blanc pointant vers l'axe du cloisonnement. Seuls les arbres situés à l'intérieur de ces limites sont enlevés.



Les bordures, quant à elles, sont indiquées par un **chevron bleu ou blanc (ou un L)** pointant vers les cloisonnements (cf. schéma). Implantés parallèlement tous les 20 mètres, les chauffeurs doivent obligatoirement les emprunter et ne pas s'en écarter. Afin qu'ils soient bien visibles, on alterne les cloisonnements bleus et blancs.

M Un repère visuel pour l'activité de chasse

Chaque année, l'ONF maintient les équilibres entre la forêt et les populations animales en organisant l'activité de chasse. Dans les forêts fréquentées par le public, l'organisation de l'activité de chasse requiert un niveau de sécurité maximal. Raison pour laquelle, certaines actions s'effectuent à l'aide de miradors amovibles situés en bordure de parcelle. Une **marque en « M » de couleur verte** désigne leurs emplacements en bordure de parcelle.

